



FICHE D'INFORMATION

Contrat Assurance Habitation Locataire Altima

UNE SOCIÉTÉ
DU GROUPE **MAIF**

PRESENTATION DE L'OFFRE :

L'Assurance Habitation Locataire Altima est destinée à protéger les biens des locataires et à couvrir la responsabilité civile locative vis-à-vis du propriétaire et la responsabilité civile « vie privée » vis-à-vis des voisins et des tiers.
La présente fiche d'information doit être remise à l'assuré avant la conclusion du contrat.

ASSUREUR :

Votre contrat est souscrit auprès d'ALTIMA ASSURANCES Société Anonyme au capital de 49 987 960 €, RCS Niort 431 942 838, Entreprise régie par le Code des assurances – Siège : 275 rue du Stade 79180 Chauray.

INTERMEDIATION :

ALTIMA COURTAGE, Société par Actions Simplifiée de courtage d'assurance et de réassurance au capital de 1 100 000 € entièrement libéré.
Siège : 275 rue du Stade 79180 Chauray - Garantie Financière et assurance conformes à la législation RCS Niort 413 990 102 - N° registre des intermédiaire – ORIAS - 07 000 818.

Autorité chargée du contrôle : ACPR, 4 place de Budapest – CS 92459 - 75436 Paris Cedex 9.

L'exactitude de ces renseignements peut être vérifiée auprès de l'ORIAS, 1 rue Jules Lefebvre 75431 Paris Cedex 09 (www.orias.fr).

LIENS ET DISTRIBUTION :

La société ALTIMA COURTAGE est l'intermédiaire (courtier) d'ALTIMA ASSURANCES.

Conformément à l'article L.521-2 du Code des assurances, il est précisé qu'ALTIMA COURTAGE n'est pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance. Dans le cadre de son offre d'assurance habitation, ALTIMA COURTAGE ne travaille qu'avec la société ALTIMA ASSURANCES.

En relation avec ce contrat, ALTIMA COURTAGE travaille sur la base d'une commission, c'est-à-dire une rémunération incluse dans la prime d'assurance.

MODALITES DE SOUSCRIPTION :

À partir du site internet Altima, vous pouvez souscrire l'Assurance Habitation Locataire Altima.

La date de prise d'effet des garanties est celle demandée par l'assuré : elle figure sur le récapitulatif proposé sur le site internet avant la souscription et sur les conditions particulières une fois la souscription réalisée.

Un paiement en ligne des deux premières mensualités par carte bancaire est exigé lors de la souscription en ligne. Il matérialise la souscription du contrat.

Il est également demandé de saisir le RIB et de signer le mandat correspondant pour la mise en place des prélèvements des mensualités suivantes.

L'assureur procède alors à l'envoi par mail :

- des Conditions Particulières,
- des Conditions Générales,
- de l'attestation d'assurance,
- du mandat de prélèvement pré complété et qui devra être daté, signé et remis à l'assureur.

GARANTIES ASSUREES :

Au vu des besoins que vous nous avez exprimés, nous vous proposons les garanties suivantes :

- l'incendie et les événements assimilés,
- les dommages électriques d'origine électrique, causés aux appareils ménagers,
- la tempête et autres événements climatiques,
- les catastrophes naturelles et technologiques,
- les dégâts des eaux,
- les dommages causés par le gel aux canalisations et aux appareils qui leur sont raccordés,
- les attentats,
- le vol, la tentative de vol et le vandalisme,
- le bris des vitres,
- la responsabilité civile vie privée,
- la responsabilité civile en tant que locataire ou colocataire,
- la responsabilité civile d'occupant en voyage ou séjour,
- la défense recours,
- l'assistance habitation,
- l'assistance à domicile,
- l'assistance aux personnes en déplacement,
- le service informations juridiques et vie pratique.

TARIF :

La prime d'assurance est calculée en fonction du nombre de pièces du logement et de la zone géographique.

La prime, en dehors des deux premières mensualités payées par carte bancaire à la souscription en ligne, est payable mensuellement par prélèvement à la date précisée sur le récapitulatif proposé sur le site internet avant la souscription et sur la confirmation une fois la souscription réalisée.

La prime d'assurance comprend également la « contribution attentat » d'un montant de 5.90 €, exigible annuellement conformément à l'arrêté du 10/11/2016.

Aucun frais de mensualisation n'est appliqué.

DROIT DE RENONCIATION :

Vous disposez d'un droit de renonciation pendant un délai de 14 jours à compter de la date de souscription du contrat. Ce délai ne commence toutefois à courir qu'à compter du paiement des deux premières mensualités par carte bancaire en ligne, ce paiement matérialisant la souscription du contrat. Le contrat ne peut donc produire d'effet avant l'expiration de ce délai, sauf accord exprès de votre part.

En cas de renonciation dans le délai prévu, sous réserve qu'il n'y ait pas eu de déclaration de sinistre mettant en jeu la garantie vous serez redevable d'un montant de prime proportionnel à la durée de la garantie écoulée entre la date de prise d'effet des garanties et date d'envoi de la renonciation, à l'exclusion de toute pénalité.

La notification de la renonciation doit être effectuée auprès d'ALTIMA COURTAGE - CS 88319 Chauray - 79043 Niort Cedex par lettre recommandée avec accusé de réception ; Le modèle de lettre de renonciation figure ci-dessous :

LETTRE DE RENONCIATION

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception
Contrat numéro : porter les références du contrat

Monsieur le Directeur,

Je porte à votre connaissance que j'exerce le droit de renonciation prévu par l'article L112 -2-1-II- 1° du Code des assurances concernant le contrat d'assurance en référence souscrit le [date].

Cette renonciation prend effet à compter de la date d'envoi de la présente, le cachet de la poste faisant foi.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Signature

LANGUE ET LEGISLATION CHOISIE POUR NOTRE RELATION :

ALTIMA ASSURANCES et ALTIMA COURTAGE ont choisi la Loi Française pour gouverner nos relations précontractuelles.

La loi applicable au contrat est la loi française.

ALTIMA ASSURANCES et ALTIMA COURTAGE s'engagent à n'utiliser que la langue française pendant toute la durée du contrat, sauf avis contraire de votre part.

NATURE DE L'INFORMATION :

Tous les renseignements fournis dans les présents documents ont un caractère commercial.

202203_380

Altima Assurances - Société Anonyme au capital de 49 987 960 € entièrement libéré. RCS Niort 431 942 838. Entreprise régie par le Code des assurances.

Altima Courtage - Société par Actions Simplifiée de courtage d'assurance et de réassurance au capital de 1 100 000 €.

ORIAS N° 07 000 818 (www.orias.fr) - RCS Niort 413 990 102 - Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes à la législation.

Sièges sociaux : 275 rue du stade - 79180 Chauray. Sociétés soumises au contrôle de l'ACPR - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 9.